



DAVIDsTEA fera son entrée à la Bourse de croissance TSX et se retirera du Nasdaq

Mars 27, 2023

- La négociation à la Bourse de croissance TSX débutera le 3 avril 2023

- DAVIDsTEA sera radiée du Nasdaq à la clôture des marchés le 14 avril 2023

MONTRÉAL, 27 mars 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Les Thés DAVIDsTEA inc. (Nasdaq : DTEA) (« Les Thés DAVIDsTEA » ou la « Société »), l'un des premiers marchands de thé en Amérique du Nord, sont heureux d'annoncer que l'inscription de la Société à la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») a été acceptée et que les actions ordinaires de la Société commenceront à être négociées à la TSXV le lundi 3 avril 2023, sous le symbole « DTEA ». Les actions seront négociées sur le TSXV en dollars canadiens. Les actionnaires ne seront pas tenus d'échanger leurs certificats d'actions ou de prendre d'autres mesures en rapport avec l'inscription à la cote du TSXV, étant donné qu'il n'y aura pas de changement de symbole boursier ou de CUSIP pour les actions.

DAVIDsTEA annonce également qu'en raison de son inscription à la cote de la TSXV, elle a l'intention de retirer volontairement ses actions ordinaires de la cote du Nasdaq Global Market (« Nasdaq ») et de déposer un formulaire 25 auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis, le 7 avril 2023 ou aux alentours de cette date. En conséquence, les actions ordinaires de la Société devraient cesser d'être négociées sur le Nasdaq à la clôture des marchés le vendredi 14 avril 2023. Pendant une période intérimaire de deux semaines, du lundi 3 avril au vendredi 14 avril 2023, les actions ordinaires de DAVIDsTEA seront négociées à la fois sur le TSXV et sur le Nasdaq.

« Pour DAVIDsTEA, la cotation en bourse au Canada va de soi », a déclaré Frank Zitella, président, chef de la direction financière et chef de l'exploitation de Les Thés DAVIDsTEA. « Nous jouissons d'une grande notoriété au Canada, tous nos magasins se trouvent au Canada et la majorité de nos revenus sont générés au Canada. En outre, une cotation à la Bourse de croissance TSX permet de réduire les coûts administratifs et les coûts de conformité sans compromettre la confiance des investisseurs. Nos actionnaires aux États-Unis et les autres investisseurs américains pourront négocier des actions de DAVIDsTEA par l'intermédiaire de la Bourse de croissance TSX », a ajouté M. Zitella.

DAVIDsTEA annonce en outre qu'elle a l'intention de mettre fin à l'enregistrement de ses titres et à ses obligations d'information en vertu de la loi américaine Securities Exchange Act de 1934, telle que modifiée. À cette fin, la Société a l'intention de déposer un formulaire 15 auprès de la SEC le ou vers le 17 avril 2023. À la suite de ce dépôt, les obligations de déclaration de la Société auprès de la SEC seront immédiatement suspendues. La résiliation des obligations d'enregistrement et de déclaration de la Société devrait prendre effet au plus tard 90 jours après le dépôt du formulaire 15 si la SEC n'émet aucune objection. La Société reste soumise à la législation canadienne sur les valeurs mobilières et sera soumise aux règles de la Bourse de Toronto.

Comme indiqué dans le rapport courant de la Société sur le formulaire 8-K déposé auprès de la SEC le 1er novembre 2022, la Société a reçu une lettre du Nasdaq Stock Market LLC (la « lettre ») l'informant que, pendant les 30 jours ouvrables consécutifs précédents, le cours acheteur de clôture de ses actions ordinaires était inférieur au prix minimum de 1,00 dollar US requis pour le maintien de la cotation sur le Nasdaq, conformément à la règle de cotation du Nasdaq 5550(a)(2). Après réception de la lettre, la direction de la Société a examiné les options possibles pour se conformer dans ces circonstances aux règles d'admission à la cote du Nasdaq, mais a conclu que cela ne serait pas possible pour DAVIDsTEA dans les délais fixés dans la lettre. Par conséquent, après mûre réflexion, le conseil d'administration de DAVIDsTEA a décidé qu'il était dans l'intérêt de la Société de retirer ses actions ordinaires de la cote du Nasdaq et de les inscrire sur une bourse de valeurs au Canada. Cette décision a été prise en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment après une analyse des avantages du maintien de la cotation sur le Nasdaq par rapport aux coûts importants, à la charge réglementaire et au temps consacré par la direction aux activités de conformité et d'information associées à la cotation sur le Nasdaq, ainsi que l'évaluation par le conseil d'administration de la probabilité que la Société se conforme à nouveau aux exigences du Nasdaq en matière de maintien de la cotation. La stratégie, les activités et la capacité de croissance de la Société ne seront pas modifiées par le transfert de sa cotation boursière à la Bourse de croissance TSX.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

À propos de Les Thés DAVIDsTEA

Les Thés DAVIDsTEA offrent une sélection de marques spécialisées de thés en vrac exclusifs de haute qualité, de thés préemballés, de sachets de thé, d'accessoires et de cadeaux liés au thé, par l'intermédiaire de sa plateforme de commerce électronique, au www.davidstea.com/ca_fr, du marché Amazon, de ses clients grossistes qui comprennent plus de 3 800 épiceries et pharmacies, et de 18 magasins canadiens appartenant à la Société. Nous offrons principalement des mélanges de thé exclusifs aux Thés DAVIDsTEA, ainsi que des thés et des herbes traditionnels d'origine unique. La culture de la Société s'imprègne d'un amour et d'une connaissance du thé enracinés dans une soif d'explorer les saveurs, les bienfaits pour la santé et les aspects liés au style de vie du thé. En mettant l'accent sur des saveurs novatrices, des ingrédients axés sur le bien-être et le thé biologique, la Société lance des « collections » saisonnières qui visent à rendre le thé accessible et attrayant pour tous. Le siège social de la Société est établi à Montréal, au Canada.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse comprend des énoncés qui expriment nos opinions, attentes, croyances, plans ou hypothèses concernant des événements anticipés ou des résultats futurs, et il existe, ou peuvent être considérés comme existants, des « énoncés prospectifs » au sens de la loi Private Securities Litigation Reform Act de 1995 (la « Loi »). Les mises en garde suivantes sont faites conformément aux dispositions de la loi et dans l'intention d'obtenir les avantages des dispositions de la « sphère de sécurité » de la loi. Ces énoncés prospectifs peuvent généralement être repérés par l'utilisation d'une terminologie prospective, incluant par exemple les termes « croit », « s'attend à », « peut », « fera », « devrait », « approximativement », « a l'intention », « planifie », « estime » ou « anticipe » ou, dans chaque cas, leur forme négative ou d'autres variations ou une terminologie comparable. Ces énoncés prospectifs comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques et incluent des déclarations

concernant le calendrier et la procédure prévus pour le retrait de la cote des actions ordinaires et l'inscription à la Bourse de croissance TSX.

Bien que nous estimions que ces opinions et attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés prospectifs comportent intrinsèquement une part de risques, d'incertitudes et relèvent forcément d'hypothèses à notre sujet, y compris les facteurs de risque abordés dans notre rapport annuel par le formulaire 10-K pour notre exercice financier clos le 29 janvier 2022, déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC ») et auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 29 avril 2022 dans notre rapport trimestriel sur le formulaire 10-Q pour la période de trois mois s'étant terminée le 30 avril 2022, déposé auprès de la SEC le 14 juin 2022, dans notre rapport trimestriel sur le formulaire 10-Q pour les périodes de trois et six mois s'étant terminées le 30 juillet 2022, déposé auprès de la SEC le 13 septembre 2022, et dans notre rapport trimestriel sur le formulaire 10-Q pour les périodes de trois et neuf mois s'étant terminées le 29 octobre 2022, déposé auprès de la SEC le 13 décembre 2022.

Ces déclarations sont basées sur les informations dont dispose la Société à la date du présent communiqué de presse, et bien que nous estimions que ces informations constituent une base raisonnable qui justifie ces déclarations, ces informations peuvent être limitées ou incomplètes, et ces déclarations ne doivent pas être interprétées comme indiquant que nous avons mené une enquête exhaustive sur toutes les informations pertinentes potentiellement disponibles, ou que nous les avons examinées. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, les investisseurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations.

Sauf si les lois fédérales sur les valeurs mobilières et les règles et règlements de la SEC l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date du présent communiqué de presse, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres éléments.

Personne-ressource pour les investisseurs

Maison Brison Communications
Pierre Boucher
514 731-0000
investors@davidstea.com